

ÉCOLOGIE LIBÉRALE

**Mouvement du centre-droite
pour une politique de l'environnement responsable**

MESURES REQUISES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS FIXÉS DANS LA LOI SUR LE CO₂

RÉPONSE À LA CONSULTATION PORTANT SUR QUATRE VARIANTES

Les conséquences de l'effet de serre, et son corollaire immédiat le réchauffement climatique, sont maintenant ressenties tous les jours à travers le monde. Ce phénomène n'est dès lors plus contesté.

La Suisse doit impérativement prendre des mesures afin de respecter les engagements qu'elle a pris en signant le protocole de Kyoto, protocole qui entrera en vigueur le 16 février 2005 grâce à sa récente ratification par la Russie. Or, les mesures volontaires ne permettront en aucun cas d'atteindre les objectifs fixés, raison pour laquelle Ecologie libérale est partisane d'instaurer des mesures contraignantes.

Lorsqu'on étudie les quatre variantes proposées, on pourrait être tenté de se prononcer pour la deuxième variante. En effet, il serait important de dynamiser des projets en Suisse qui, par le fait des coupes dans les finances fédérales, n'ont pratiquement plus aucune chance de financement. Mais il faudrait pour cela reprendre la discussion au parlement, la loi ne prévoyant pas l'affectation partielle prévue par cette variante (2% des recettes). Or, sans la pression des trois taxes énergétiques qui ont prévalu à l'élaboration de la loi sur le CO₂, une certaine droite n'aurait jamais approuvé une telle loi. Rouvrir les débats maintenant pourrait voir la loi fondamentalement modifiée, au point de faire disparaître complètement la taxe sur le CO₂ au profit de mesures totalement inutiles. C'est en particulier pour cette raison que nous renonçons à la deuxième variante.

Quant aux variantes 3 et 4, il est évident qu'elles ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés et sont de ce fait totalement hypocrites.

Il reste donc la première variante, celle qui aurait déjà dû entrer en vigueur début 2005. Cette taxe incitative permettra de diminuer notablement notre consommation – en particulier de carburants – en favorisant les véhicules peu gourmands ou utilisant des carburants alternatifs ainsi que les voitures hybrides.

Ecologie libérale relève le fait que cette taxe ne vient pas simplement enfler un peu plus les caisses fédérales, mais qu'elle est redistribuée aux citoyens. A l'avenir, Ecologie libérale serait certainement favorable à ce qu'une partie de cette taxe soit affectée au soutien de projets en Suisse visant à la diminution de CO₂ (nous pensons tout particulièrement à l'exploitation de nos forêts et à la promotion du chauffage à bois). Mais il est d'abord urgent d'introduire la taxe CO₂, quitte à ouvrir le débat à ce sujet dans quelques années.

Si, comme nous l'avons vu, le centime climatique n'est pas suffisant pour réduire nos émissions de CO₂, il n'est en outre pas du ressort de la Confédération. Nous encourageons toutefois vivement l'Union pétrolière à instaurer le plus rapidement possible cette taxe volontaire, qui devrait permettre de développer et mener à bien certains projets en Suisse. En effet, il est important que le centime climatique ne serve pas uniquement à l'achat de permis de polluer à l'étranger. Favoriser des idées ici et maintenant, c'est développer des technologies nouvelles et, surtout, des connaissances qui nous seront à terme éminemment précieuses. Ainsi, le centime climatique pourrait créer de nombreux emplois et dynamiser notre économie, alors qu'une somme aussi minime ne serait pas perceptible pour le consommateur en regard du prix de l'essence.

Ajoutons encore qu'à notre avis, une réflexion doit être menée concernant les régions périphériques. Il s'agit de ne pas pénaliser ces régions et prêter leurs habitants, qui ne peuvent généralement pas se passer d'un véhicule privé pour se déplacer. Des déductions supplémentaires des frais de déplacement sur la charge fiscale doivent compenser le coût de la taxe CO₂.

En conclusion, Ecologie libérale estime que le Conseil Fédéral doit faire preuve de courage politique et instaurer au plus vite une taxe sur le CO₂ selon la variante N° 1. Les décisions que nous prenons aujourd'hui concernent directement les générations futures. Nous ne pouvons plus nous soustraire à nos responsabilités à leur égard. Il y va de notre crédibilité.